



RÉSUMÉ

Un projet de budget de l'Accord pour la période triennale 2013-2015 a été préparé par le Secrétariat dans le format prescrit par la Règle financière 3.5. Des explications sont fournies lorsqu'il y a eu des variations importantes des dépenses par rapport aux postes budgétaires approuvés, ou que de nouveaux postes budgétaires sont proposés.

RECOMMANDATION

1. Il est recommandé que les Parties adoptent un budget pour l'Accord pour la période triennale 2013-2015.

PROJET DE BUDGET DE L'ACCORD 2013 - 2015

Un projet de budget de l'Accord pour la période triennale 2013-2015 (repris à l'Annexe 1) a été préparé par le Secrétariat conformément à la Règle financière 3.5. Celle-ci exige que le projet de budget soit accompagné du détail des affectations faites pour la période triennale précédente, y compris le détail des dépenses pour les deux premières années de la période triennale et une prévision des dépenses pour l'année finale. Le projet de budget sera révisé à une date plus rapprochée de RdP4 afin de fournir une prévision plus exacte des dépenses pour l'année (2012) du budget en cours.

Le projet de budget a lui aussi été préparé en conformité avec les principes budgétaires adoptés lors de RdP3 (voir Annexe 2). Afin de maintenir la croissance en termes réels, une provision pour inflation [inflation] de 3 % a été appliquée. Le budget est équilibré, c'est-à-dire que les revenus et les dépenses sont approximativement à égalité, sauf pour 2014, année où le budget dépasse les revenus d'environ 15 000 \$. Tous les montants sont indiqués en dollars australiens (AUD).

Un exposé des implications financières importantes du projet de budget est fourni pour chaque affectation conformément à la Règle financière 3.3. Une explication des variations

« Le présent document est présenté pour examen par l'ACAP et il est possible qu'il contienne des données, des analyses et/ou des conclusions non publiées et susceptibles d'être modifiées. Les données contenues dans le présent document ne doivent pas être citées ou utilisées à des fins autres que les travaux du Secrétariat de l'ACAP, du Comité consultatif de l'ACAP ou de leurs groupes de travail auxiliaires, sans l'autorisation des propriétaires des données originales. »

importantes des dépenses par rapport au budget approuvé pour 2010-2012, ainsi qu'une explication des nouveaux postes de dépenses importants, est également fournie ci-dessous.

AFFECTATION N° 1 - SECRÉTARIAT

Implications financières importantes

Les implications financières importantes de l'Appropriation n° 1 concernent :

1. les traitements et indemnités pour l'emploi du Secrétaire exécutif, qui s'élèveront à 159 037 \$ en 2013 pour atteindre 168 722 \$ en 2015. Il convient de décider s'il faut maintenir ce contrat/poste ;
2. les traitements et indemnités pour l'emploi de l'agent scientifique, qui s'élèveront à 85 172 \$ en 2013 pour atteindre 90 359 \$ en 2015. Il convient de décider s'il faut maintenir ce contrat/poste ;
3. l'engagement d'un consultant à titre occasionnel pour fournir des conseils techniques, qui s'élèvera à 27 851 \$ en 2013 pour atteindre 29 547 \$ en 2015. Il convient de décider s'il faut maintenir ce contrat/poste ;
4. la location de bureaux, qui s'élèvera à 24 797 \$ en 2013 pour atteindre 26 307 \$ en 2015. Il convient de noter que le gouvernement de la Tasmanie contribue à hauteur d'environ 20 000 \$ par an au coût de la location de bureaux. Si le mémorandum d'entente (MdE) [MoU] avec le gouvernement de la Tasmanie n'est pas renouvelé en 2013, ce poste budgétaire augmentera de 20 000 - 21 000 \$ sur la durée du cycle budgétaire ; et
5. les services de comptabilité, y compris les décaissements sur salaires. Ces services sont fournis actuellement par le gouvernement de la Tasmanie et ne sont pas inclus dans le projet de budget. Si le MdE n'est pas renouvelé, il est estimé que ces services s'élèveraient à environ 10 000 \$ par an.

1.1 Traitements – Employés permanents

1.1.1 – 1.1.4 Traitements

Les points 1.1.1 et 1.1.4 font provision respectivement pour les traitements du Secrétaire exécutif et de l'agent scientifique. Les dépenses étaient inférieures aux dépenses budgétisées pour 2011 en raison des augmentations plus faibles que prévu des traitements fixés par arbitrage [employment awards] des fonctionnaires publics tasmaniens. Les prévisions du traitement de l'agent scientifique (point 1.1.4) sont fondées sur le traitement des fonctionnaires, dont la modification la plus récente remonte au 3 mars 2011. Les augmentations indiquées sont des augmentations d'échelon [increments] accordées conformément à la Règle 5.4 du Statut du personnel. Les prévisions du traitement du Secrétaire exécutif pour la période triennale 2013-2015 (point 1.1.1) n'étaient pas disponibles au moment où ce projet de budget a été préparé et la provision pour inflation a, par conséquent, été appliquée.

1.1.3 Frais de recrutement

On n'a pas inclus de montant pour les frais de recrutement dans le projet de budget, toutefois si un nouveau processus de sélection était engagé, il est probable que ces frais seraient aux alentours de 10 000 \$, selon le lieu des entretiens et le nombre de demandes ayant besoin d'être traduites.

1.1.6 Indemnité pour accident du travail

Les primes d'assurance contre les accidents du travail n'ont pas été prévues dans le budget adopté lors de RdP3, du fait qu'à l'époque, aucun membre du personnel n'était employé directement par l'Accord. Cette assurance est une obligation légale pour les employeurs dans l'État de Tasmanie. Le montant indiqué correspond au coût de l'assurance pour un employé seulement, étant donné que les autres membres du personnel sont employés comme consultants.

Dépenses employés

1.2.2 Billets d'avion

Des billets d'avion sont prévus pour permettre au personnel du Secrétariat d'assister aux réunions de l'Accord, et au Secrétaire exécutif d'assister à des réunions pertinentes d'autres organisations intergouvernementales, par exemple, le Comité sur les pêches (COFI) de la FAO, la Convention pour les espèces migratrices (CMS).

1.2.3 Indemnités de déplacement

Les indemnités de déplacement sont payées conformément aux barèmes de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) [ICSC] des Nations Unies. Le montant budgétisé précédemment est considérablement inférieur au niveau requis et les montants proposés pour 2013-2015 représentent les frais réels engagés au cours des deux derniers exercices.

1.2.5 Consultants

Le Conseiller technique est employé en tant que consultant. Ces fonds ont été utilisés principalement pour financer la participation du Conseiller technique aux réunions de la Commission des thonidés de l'océan Indien afin de faire progresser la stratégie d'engagement du dialogue entre l'ACAP les ORGP [RFMOs].

1.2.6 Frais de déménagement (personnel)

Un montant pour les frais de déménagement n'a pas été inclus dans le projet de budget, toutefois, si quelqu'un était engagé en dehors de l'Australie pour pouvoir à un poste au Secrétariat, il est prévu que ces frais seraient aux alentours de 20 000 \$.

1.2.7 Frais juridiques

Il n'y a pas eu de frais juridiques pendant la période triennale précédente. Comme aucune action en justice n'est prévue pour la prochaine période triennale, aucun fonds n'a été budgétisé pour ce poste.

1.2.8 Assurance générale

Le coût de cette assurance représente environ la moitié du montant budgétisé. L'enveloppe budgétaire pour 2013-2015 a été réduite en conséquence.

1.2.9 Frais de représentation

Les frais de représentation ont été considérablement inférieurs au montant budgétisé.

L'enveloppe budgétaire pour 2013-2015 a été réduite pour tenir compte de l'usage réel.

1.2.10 Autres frais de voyage - visas

Dans les budgets précédents, il n'a pas été alloué de fonds pour l'obtention de visas et autres frais divers liés aux déplacements. Un poste budgétaire spécifique est proposé afin d'identifier ces frais.

Coûts de fonctionnement

1.3.2 Entretien du matériel de bureau

Le Secrétariat a conclu un accord de location d'un photocopieur, qui comprend les frais d'entretien régulier. On peut s'attendre, par conséquent, à ce que le montant nécessaire pour l'entretien du matériel de bureau sera réduit.

1.3.3 Fournitures de bureau

Les fournitures de bureau prévoient des consommables de bureau tels que les articles de papeterie, les produits de nettoyage, le papier de photocopie, etc. Le coût des fournitures de bureau a augmenté considérablement par rapport au montant budgétisé à l'origine, lorsque le Secrétariat a emménagé dans son propre bureau, car il doit maintenant acheter ses propres produits de nettoyage et divers autres articles de bureau, comme le papier de photocopie, qui étaient fournis précédemment par le gouvernement de la Tasmanie.

1.3.4 Publications / livres

Seul un petit nombre de livres ou de publications papier est acheté par le Secrétariat. Le montant budgétisé pour les achats de livres a été réduit en conséquence.

1.3.5 Adhésions institutionnelles

On s'attend à ce que le montant consacré à l'adhésion à des organisations soit négligeable, et il est proposé de supprimer ce poste budgétaire.

1.3.6 Impression et reproduction (matériel de relations publiques)

Le Secrétariat n'a pas disposé des ressources nécessaires pour produire du matériel de relations publiques et les dépenses pour frais d'impression ont par conséquent été négligeables. La location à bail récente d'une photocopieuse entraînera toutefois un coût récurrent continu. Le financement a été réduit à un niveau jugé approprié pour ces frais.

1.3.7 Téléphones – télécommunications

Les frais de téléphone ont fluctué considérablement au cours de la période triennale écoulée, les dépenses de 2010 étant considérablement supérieures au montant budgétisé. La raison principale de ces augmentations est liée aux voyages à l'étranger, notamment pour

assister à des réunions dans des lieux où l'accès wi-fi est limité et où les appels téléphoniques VoIP, plus économiques, sont par conséquent rarement possibles.

1.3.8 Traductions - site Web, correspondance

Les frais de traduction varient considérablement d'une année à l'autre, selon le nombre de documents à traduire. Il y a eu un dépassement de crédit considérable en 2011, en raison de la nécessité de faire retraduire des documents d'exploitation de l'ACAP parce que des erreurs avaient été détectées dans les traductions originales. En raison du budget limité disponible, seuls les documents/informations clés sont traduits dans les trois langues officielles; les articles d'actualité affichés sur le site Web de l'ACAP, par exemple, ne sont généralement disponibles que dans la langue dans laquelle ils ont été communiqués. Si les fonds étaient disponibles, beaucoup plus de documents pourraient être traduits.

1.3.9 Affranchissement

Comme la majeure partie des informations/du travail du Secrétariat est transférée par voie électronique, seul un montant limité est dépensé pour l'affranchissement postal. Le montant budgétisé pour ce poste a été réduit en conséquence.

1.3.10 Fret / messagerie

Comme il est indiqué plus haut, l'utilisation du courrier de surface par le Secrétariat est limitée. Ce poste budgétaire a également été réduit en conséquence.

1.3.11 Lumière et électricité

Les frais d'électricité ont augmenté considérablement depuis que le Secrétariat a emménagé dans ses propres locaux. Le montant budgétisé correspond à l'usage réel sur les deux dernières années.

1.3.14 Location de voiture – frais d'entretien

Les frais de location à bail du véhicule du Secrétariat ont dépassé considérablement (d'environ 7 000 \$) les montants budgétisés en 2010 et 2011. Comme le bail a été passé par le gouvernement de la Tasmanie, le Secrétariat n'était pas en mesure de remédier à la situation avant l'expiration du bail. Après l'expiration du bail, les dispositions de l'accord de siège ont été utilisées pour l'achat pur et simple d'un véhicule, sans paiement de taxes ou de droits. On estime que cet achat réduira les coûts de 22 248 \$ à 13 300 \$ par an lorsque le prix d'achat du véhicule sera réparti sur trois ans.

1.3.16 Stationnement

Le Secrétariat loue actuellement un espace de stationnement et un deuxième espace est fourni par le gouvernement de la Tasmanie dans le cadre du MdE. Si le MdE n'est pas prorogé, une deuxième place de stationnement sera nécessaire. Ce coût supplémentaire n'a pas été inclus dans le budget.

1.3.17 Soutien des détachements – frais de déménagement et Poste loyer 1.3.13

Ces postes constituent le soutien financier pour les détachements. Les dépenses varient considérablement d'année en année, selon le nombre de détachements pris en charge (un

détachement court en 2010, mais deux en 2011). Lorsque ces deux postes sont combinés, les dépenses totales équivalent à peu près au montant budgétisé sur trois ans.

1.3.18 Formation du personnel

Le montant consacré à la formation du personnel a été considérablement inférieur au montant budgétisé, signe du manque de temps/possibilité de suivre une formation. Le montant budgétisé pour ce poste a été réduit en conséquence.

1.3.19 Conférences / séminaires pour le personnel

Comme indiqué ci-dessus pour la formation du personnel, il y a eu peu d'occasions d'assister à des conférences et en conséquence, ce poste a été sous-utilisé.

1.3.20 Frais bancaires

Les frais bancaires ont augmenté considérablement, particulièrement pour les paiements outre-mer. Le montant budgétisé a été doublé, mais il est difficile d'estimer exactement ces frais, car ils varient considérablement d'une opération/banque à l'autre. La volatilité des taux de change a également entraîné des frais considérables pour certaines transactions.

1.3.21 Créances irrécouvrables et douteuses

Il s'agit d'un montant symbolique, qui n'a pas été touché jusqu'ici.

1.3.23 Location de serveur

Les dépenses liées à la location de serveurs ne représentent que la moitié du montant budgétisé du fait qu'on n'a loué qu'un seul serveur. Si le MdE avec le gouvernement de la Tasmanie n'est pas renégocié, un autre bail sera nécessaire pour la location d'un serveur. Ce poste budgétaire a été réduit afin de prendre en compte le coût de la location d'un seul serveur.

1.3.24 Services informatiques externalisés

Ce poste prévoit l'engagement de consultants pour la maintenance du site Web de l'Accord, l'affichage de documents et la fourniture d'un soutien informatique général. En 2010, les dépenses ont dépassé les prévisions budgétaires en raison des frais supplémentaires occasionnés par le réaménagement des sections française et espagnole du site Web, et de l'augmentation de la quantité de travail lié au soutien des réunions du Comité consultatif et des groupes de travail.

1.3.25 Modifications de la base de données

Un programmeur de base de données est engagé en tant que consultant pour développer et apporter des modifications aux bases de données maintenues par le Secrétariat, par exemple les bases de données sur le statut et les tendances, les rapports nationaux. On s'attend à ce que des modifications supplémentaires soient nécessaires pendant la prochaine période triennale pour prendre en charge les données des pêcheries concernant la capture accessoire d'oiseaux de mer.

1.3.26 Grand réseau [WAN] sans fil

Les frais d'exploitation du réseau sans fil du Secrétariat ont diminué. L'allocation a été réduite pour prendre en compte cette diminution des frais.

1.3.27 Loyer - Bureau de l'ACAP

Les frais de location du bureau du Secrétariat sont un nouveau poste budgétaire, résultant du déménagement de 2009. Ces frais, ainsi que les frais connexes comme les frais de services collectifs et de nettoyage du bureau, ont été absorbés dans les allocations budgétaires existantes au cours de la période triennale écoulée. Le gouvernement de la Tasmanie contribue à hauteur d'environ 20 000 \$ par an à ces frais. Si le MdE n'est pas renouvelé, ce montant devra également être budgétisé.

1.3.28 Impôts locaux et taxe sur l'eau

Il s'agit d'un nouveau poste budgétaire. Voir les commentaires ci-dessus pour le point 1.3.27.

1.3.29 Entretien préventif

Il s'agit d'un nouveau poste budgétaire. Voir les commentaires ci-dessus pour le point 1.3.27. Ce poste prévoit l'entretien d'appareils de bureau, comme les climatiseurs.

1.3.30 Nettoyage du bureau

Il s'agit d'un nouveau poste budgétaire. Voir les commentaires ci-dessus pour le point 1.3.27. Le bureau de l'ACAP est nettoyé actuellement une fois par semaine par un entrepreneur externe.

1.3.31 Achat de véhicule

Il s'agit d'un nouveau poste budgétaire. Voir les commentaires ci-dessus pour le point 1.3.14. On estime que le coût de remplacement d'un nouveau véhicule sera d'environ de 25 000 \$. Ce coût a été réparti sur trois ans.

1.3.32 Remboursement de la TPS

Il s'agit d'un nouveau poste budgétaire. Le remboursement de la taxe sur les biens et les Services (TPS) [GST] du gouvernement australien n'était pas inclus dans le budget précédent parce que l'accord de siège venait juste d'entrer en vigueur au moment de RdP3. Il a été décidé à RdP3 que les remboursements de la TPS seraient portés au crédit de l'Affectation n° 1. Les remboursements de la TPS en 2010 et 2011 étaient plus élevés qu'ils ne le seraient normalement: le paiement de 2010 comprenait des remboursements relatifs aux dépenses de l'année précédente et le paiement de 2011 comprenait un remboursement de la TPS (5 000 \$) liée à l'achat d'un véhicule.

AFFECTATION N° 2 : RÉUNION DES PARTIES

Implications financières importantes

L'Affectation n° 2 n'a pas d'implications financières importantes.

La seule dépense portée au débit de l'Affectation n° 2 au moment de la préparation du présent document était pour les frais de traduction. Ce document sera révisé à une date plus proche de la réunion, et cette section sera actualisée.

AFFECTATION N° 3 : COMITÉ CONSULTATIF

Implications financières importantes

Les implications financières importantes de l'Appropriation n° 3 se rapportent aux points suivants :

1. les fonds prévus par les allocations budgétaires précédentes étaient insuffisants pour permettre la traduction de tous les documents de réunion et des annexes aux rapports de réunion. Il est demandé à la RDP de décider si des fonds supplémentaires devraient être fournis pour permettre la traduction de tous les documents de réunion ;
2. Les fonds alloués dans le budget précédent aux coûts liés à la location des lieux de réunion étaient insuffisants. Des fonds supplémentaires sont demandés pour assurer une allocation budgétaire adéquate.

Note : Bien que les fonds pour CC6 aient été prévus dans le budget de 2011, la réunion a en réalité eu lieu pendant l'exercice 2012. En conséquence, les dépenses liées à CC6 ont été engagées pendant les exercices 2011 et 2012. Pour faciliter la compréhension, les explications ci-dessous se réfèrent aux réunions tenues, c'est-à-dire que les dépenses liées à CC6 ont été tirées des exercices 2011 et 2012, puis amalgamées.

Interprétation

3.1.1 Interprétation simultanée

Les dépenses au titre des services d'interprétation ont été inférieures aux montants budgétisés pour CC5 comme pour CC6 (respectivement 31 197 \$ et 35 858 \$), en raison des taux de rémunération inférieurs des interprètes en Amérique du Sud. Par comparaison, le coût des services d'interprétation pour RdP3 en Norvège en 2009 a été 58 741 \$. Cette disparité montre combien il est difficile de préparer un budget précis pour le coût des réunions pour la prochaine période triennale quand les lieux de réunion ne sont pas encore connus.

3.1.3 Traduction des documents de réunion

Le coût de la traduction des documents de réunion et des rapports de réunion a été dans les limites du budget pour CC5 et CC6 mais ce résultat n'a été atteint qu'en ne traduisant pas toutes les annexes des rapports. En outre, il y avait un certain nombre de documents pour les réunions des groupes de travail qu'il aurait été utile de traduire, mais qui ne l'ont pas été en raison du manque de fonds. Il est demandé à la RdP d'examiner si ce poste devrait être augmenté pour permettre à tous les documents de réunion et toutes les annexes qui y sont jointes d'être traduits à l'avenir. On estime qu'un montant supplémentaire de 10 000 \$ serait nécessaire pour atteindre cet objectif.

Coûts des lieux de réunion et des services auxiliaires

3.2.1 Location du lieu de réunion (y compris la restauration)

Le montant alloué à la location de lieux de réunion était environ un tiers du montant requis en chiffres réels. Le montant proposé pour ce poste a été réduit lors de RdP3 pour équilibrer le budget. Il est recommandé que le montant alloué soit relevé à un niveau réaliste.

3.2.3 Impression des documents / rapports de réunion

Bien que la plupart des documents de réunion soient aujourd'hui communiqués par voie électronique, il est toujours nécessaire de fournir certains documents sur papier, par exemple, les projets initiaux de rapport de réunion et les modifications apportées à certains documents.

3.2.4 Personnel auxiliaire

Ce poste prévoit des ressources en personnel supplémentaires pour le Secrétariat avant et pendant les réunions. Le dépassement de crédit pour ce poste en 2012 (pour CC6) a été le résultat de l'augmentation considérable du nombre de documents de réunion pour les réunions des groupes de travail. Le Secrétariat assure le soutien de deux semaines complètes de réunions (9 jours), alors qu'auparavant il ne soutenait que 6 jours de réunions, dont seulement 4 jours nécessitaient des services d'interprétation. Dès lors, le niveau de soutien requis pour les réunions a augmenté et le budget a été augmenté proportionnellement.

Soutien financier

3.3.4 Soutien financier d'experts

Les dépenses au titre du soutien financier des experts et/ou des membres de délégation a dépassé considérablement le montant alloué pour CC6 en raison du coût plus élevé que prévu des billets d'avion. Les frais supplémentaires ont été compensés par des économies réalisées dans d'autres postes.

Soutien financier aux agents du Comité consultatif

3.4.1 – 3.4.3 Coûts de déplacement pour les agents du CC

Les dépenses dans ces postes étaient inférieures aux montants alloués en 2010 et en 2011, du fait que les frais de déplacement de certains fonctionnaires ont été réglés par leurs délégations.

AFFECTATION N° 4 – PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ CONSULTATIF

L'Affectation n° 4 assure le financement du programme de travail du Comité consultatif. Ce programme est également financé par des contributions volontaires des Parties. On trouvera le détail des revenus et des dépenses dans RdP4 Doc 10 Annexe 3.

Les postes budgétaires indiqués sont tirés du programme de travail 2013-2015 du Comité consultatif (voir RdP4 Doc 19).

ANNEXE 1. PROJET DE BUDGET DE L'ACCORD 2013 – 2015

N° de réf.	Désignation	Budget 2010	Chiffres réels 2010	Budget 2011	Chiffres réels 2011	Budget 2012	2012 à ce jour	2013	2014	2015
1. REVENUS										
	Contributions des Parties	619 431	571 809	638 014	450 477	657 154	470 607	676 869	697 175	718 090
	Intérêt rapportés par les fonds	20 000	11 876	21 000	14 399	22 000	6 072	22 660	23 340	24 040
	Total revenus	639 431	583 685	659 014	464 876	679 154	476 679	699 529	720 514	742 130

2. DÉPENSES										
AFFECTATION N° 1 - Secrétariat										
Traitement des employés										
1.1.1	Traitements – Employés permanents	130 654	133 453	137 531	129 141	141 656	79 361	145 906	150 283	154 791
1.1.2	RBF Superannuation [Régime de retraite pour les fonctionnaires tasmaniens]	11 759	14 659	12 378	11 626	12 749	7 142	13 131	13 525	13 931
1.1.3	Frais de recrutement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.1.4	Traitements – Durée déterminée	69 098	47 589	72 946	63 473	75 863	46 594	82 267	84 735	87 277
1.1.5	RBF Superannuation [Régime de retraite pour les fonctionnaires tasmaniens]	6 219	2 033	6 565	5 448	6 828	4 193	7 033	7 244	7 461
1.1.6	Indemnités d'accident du travail	0	10 037	0	1 519	0	1 657	1 565	1 612	1 660
	Total salaires	217 730	207 771	229 420	211 207	237 096	138 947	249 902	257 399	265 121

N° de réf.	Désignation	Budget 2010	Chiffres réels 2010	Budget 2011	Chiffres réels 2011	Budget 2012	2012 à ce jour	2013	2014	2015
Dépenses employés										
1.2.1	Hébergement	8 000	4 326	8 320	7 587	8 653	1 686	8 913	9 180	9 455
1.2.2	Billets d'avion	20 000	18 629	20 800	21 626	21 632	10 953	22 281	22 949	23 638
1.2.3	Indemnités de déplacement	2 000	5 790	2 080	9 228	2 163	6 163	9 500	9 785	10 079
1.2.4	Assurance voyage	1 500	166	1 560	1 703	1 622		1 671	1 721	1 772
1.2.5	Consultants	25 000	35 350	26 000	20 553	27 040	16 319	27 851	28 687	29 547
1.2.6	Frais de déménagement (personnel)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.2.7	Frais juridiques	831	0	1 000	0	1 000	0	0	0	0
1.2.8	Assurance générale	2 000	0	2 080	911	2 163	0	1 000	1 030	1 061
1.2.9	Frais de représentation	5 000	2 829	5 200	1 843	5 408	628	2 000	2 060	2 122
1.2.10	Autres frais de voyage - visas	0	0	0	1 468	0	996	1 228	1 265	1 303
Total dépenses d'employés		64 331	67 090	67 040	64 919	69 681	36 745	74 443	76 677	78 977
Coûts de fonctionnement										
1.3.1	Matériel / meubles de bureau	5 000	6 551	5 200	4 944	5 408	2 085	5 570	5 737	5 909
1.3.2	Entretien du matériel de bureau	2 000	510	2 080	384	2 163	40	1 000	1 030	1 061
1.3.3	Articles / fournitures de bureau	2 000	2 912	2 080	5 148	2 163	619	5 250	5 408	5 570
1.3.4	Publications / livres	1 000	55	1 040	75	1 082	0	200	206	212
1.3.5	Adhésions institutionnelles	500	369	520	0	541	35	0	0	0
1.3.6	Impression et reproduction (documentation de relations publiques)	5 000	0	5 200	660	5 408	0	2 000	2 060	2 122
1.3.7	Téléphones - télécommunications	4 500	7 697	4 700	5 416	4 900	4 248	5 047	5 198	5 354

N° de réf.	Désignation	Budget 2010	Chiffres réels 2010	Budget 2011	Chiffres réels 2011	Budget 2012	2012 à ce jour	2013	2014	2015
1.3.8	Traductions – site Web, correspondance	5 000	11 446	5 200	15 098	5 408	784	5 570	5 737	5 909
1.3.9	Affranchissement	1 000	262	1 040	65	1 100	31	200	206	212
1.3.10	Fret / messagerie	500	99	520	86	540	0	200	206	212
1.3.11	Lumière et électricité	600	1 548	625	2 176	650	1 408	2 300	2 369	2 440
1.3.12	Assurance de biens	1 000	1 057	1 050	1 067	1 100	1 058	1 133	1 167	1 202
1.3.13	Loyer (appartement pour agents en détachement)	10 000	4 046	10 400	9 480	10 800	7 380	11 124	11 458	11 801
1.3.14	Location de voiture - frais d'entretien	14 800	22 232	15 400	22 248	16 000	2 745	5 000	5 150	5 305
1.3.15	"Cabcharge" - taxis	400	468	416	760	433	338	446	459	473
1.3.16	Stationnement	1 900	2 160	1 976	3 282	2 055	1 800	2 117	2 180	2 246
1.3.17	Soutien des détachements – frais de déménagement	8 320	4 307	8 652	22 448	8 998	13 781	9 268	9 546	9 832
1.3.18	Formation du personnel	6 000	546	6 240	613	6 490	1 503	2 000	2 060	2 122
1.3.19	Conférences / séminaires pour le personnel	1 000	0	1 040	78	1 082	0	1 114	1 148	1 182
1.3.20	Frais bancaires	100	544	104	216	108	2 411	250	258	265
1.3.21	Créances irrécouvrables et douteuses	500	0	520	0	541	0	557	574	591
1.3.22	Achat de logiciels	2 000	1 919	2 080	2 176	2 163	0	2 228	2 295	2 364
1.3.23	Location de serveur	5 000	2 475	5 200	1 980	5 408	2 413	2 200	2 266	2 334
1.3.24	Services informatiques externalisés	14 900	20 122	15 500	15 554	16 100	7 636	16 583	17 080	17 593
1.3.25	Modifications de la base de données	8 000	6 281	10 400	4 048	10 816	3 757	9 500	9 785	10 079
1.3.26	Grand réseau [WAN] sans fil	2 350	517	2 450	0	2 550	0	800	824	849
1.3.27	Loyer - Bureau de l'ACAP	0	15 807	0	24 075	0	36 506	24 797	25 541	26 307

N° de réf.	Désignation	Budget 2010	Chiffres réels 2010	Budget 2011	Chiffres réels 2011	Budget 2012	2012 à ce jour	2013	2014	2015
1.3.28	Impôts locaux et taxe sur l'eau	0	8 294	0	2 004	0	0	2 064	2 126	2 190
1.3.29	Entretien préventif	0	154	0	64	0	64	450	464	477
1.3.30	Nettoyage du bureau	0	1 001	0	2 002	0	2 181	2 062	2 124	2 188
1.3.31	Achat de véhicule	0	0	0	50 563	0	0	8 333	8 333	8 333
1.3.32	Services de comptabilité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1.3.33	Remboursement de la TPS [GST]	0	-21 486	0	-21 639	0	0	-15 000	-15 450	-15 914
Total coûts de fonctionnement		103 370	101 893	109 633	175 071	114 007	92 823	114 364	117 545	120 821
TOTAL AFFECTATION N° 1: SECRÉTARIAT		385 431	376 754	406 093	451 197	420 784	268 515	438 709	451 620	464 919

AFFECTATION N° 2 - RÉUNION DES PARTIES										
Frais d'interprétation et de traduction										
2.1.1	Interprétation simultanée	0	0	0	0	33 000	0	0	0	36 060
2.1.2	Location du matériel d'interprétation	0	0	0	0	11 000	0	0	0	12 020
2.1.3	Traduction de documents	0	0	0	0	43 500	1 488	0	0	47 534
Total interprétation/traduction		0	0	0	0	87 500	1 488	0	0	95 614
Coûts de tenue des réunions										
2.2.1	Location du lieu de réunion (y compris la restauration)	0	0	0	0	12 000	0	0	0	13 113
2.2.2	Location du matériel (photocopieuses)	0	0	0	0	8 000	0	0	0	8 742

N° de réf.	Désignation	Budget 2010	Chiffres réels 2010	Budget 2011	Chiffres réels 2011	Budget 2012	2012 à ce jour	2013	2014	2015
2.2.3	Personnel auxiliaire	0	0	0	0	16 500	0	0	0	18 030
2.2.4	Impression des documents / du rapport de la réunion	0	0	0	0	5 500	0	0	0	6 010
Total coûts de tenue des réunions		0	0	0	0	42 000	0	0	0	45 895
Soutien financier										
2.3.1	Hébergement - outre-mer	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.3.2	Billets d'avion - outre-mer	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.3.3	Indemnités - outre-mer	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.3.4	Soutien financier - experts ¹	0	0	0	0	27 500	0	0	0	20 000
2.3.5	Frais bancaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total coût du soutien financier		0	0	0	0	27 500	0	0	0	20 000
TOTAL AFFECTATION N° 2: RÉUNION DES PARTIES		0	0	0	0	157 000	1 488	0	0	161 509

AFFECTATION N° 3 - COMITÉ CONSULTATIF										
Interprétation										
3.1.1	Interprétation simultanée	40 000	31 197	41 600	17 804	0	18 054	44 133	45 457	0
3.1.2	Location du matériel d'interprétation	10 000	7 805	10 800	0	0	10 801	11 458	11 802	0
3.1.3	Translation of meeting documents	40 000	35 900	42 000	0	0	25 789	44 558	45 895	0
Total interprétation		90 000	74 902	94 400	17 804	0	54 644	100 149	103 153	0

N° de réf.	Désignation	Budget 2010	Chiffres réels 2010	Budget 2011	Chiffres réels 2011	Budget 2012	2012 à ce jour	2013	2014	2015
Coûts des lieux de réunion et des services auxiliaires										
3.2.1	Location du lieu de réunion (y compris la restauration)	6 000	22 609	8 000	0	0	22 679	23 359	24 060	0
3.2.2	Location du matériel de réunion (photocopieuses, etc.)	0		0	0	0	0	0	0	0
3.2.3	Impression des documents / du rapport de la réunion	1 000	566	2 000	0	0	0	2 122	2 186	0
3.2.4	Personnel auxiliaire	16 000	15 417	16 500	0	0	22 323	22 993	23 682	0
	Total personnel auxiliaire	23 000	38 592	26 500	0	0	45 002	48 474	49 928	0
Soutien financier										
3.3.1	Hébergement - outre-mer	0	5 555	0	0	0	0	0	0	0
3.3.2	Billets d'avion - outre-mer	0	6 633	0	0	0	12 588	0	0	0
3.3.3	Indemnités - outre-mer	0	5 005	0	0	0	8 469	0	0	0
3.3.4	Soutien financier d'experts	15 000	0	15 600	0	0	2 440	16 550	17 047	0
3.3.5	Frais bancaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total soutien financier	15 000	17 193	15 600	0	0	23 497	16 550	17 047	0
Soutien financier aux agents du Comité consultatif										
3.4.1	Hébergement - outre-mer	5 000	3 794	5 200	1 815	5 500	0	5 665	5 835	6 010
3.4.2	Billets d'avion - outre-mer	13 000	4 030	13 520	5 954	14 000	0	14 420	14 853	15 298
3.4.3	Indemnités - outre-mer	2 000	2 737	2 080	790	2 200	0	2 266	2 334	2 404
3.4.4	Frais bancaires	0	0	0	134	0	0	0	0	0
	Total soutien	20 000	10 561	20 800	8 693	21 700	0	22 351	23 022	23 712

N° de réf.	Désignation	Budget 2010	Chiffres réels 2010	Budget 2011	Chiffres réels 2011	Budget 2012	2012 à ce jour	2013	2014	2015
TOTAL AFFECTATION N° 3: COMITÉ CONSULTATIF		148 000	141 248	157 300	26 497	21 700	123 143	187 524	193 150	23 712

AFFECTATION N° 4 - PROGRAMME DE CONSERVATION DE L'ACCORD										
2010-01	Traduction des évaluations d'espèce	6 000	0	2 500	0	3 000	0	0	0	0
2010-02	Examen des cartes des ORGP	5 000	0	0	0	10 000	0	0	0	0
2010-03	Participation aux réunions d'ORGP	30 000	0	30 000	0	30 000	0	0	0	0
2010-04	Examen des données du suivi	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0
2010-05	Analyse du chevauchement des ORGP et des pêches au chalut	5 000	0	0	0	10 000	0	0	0	0
2010-06	Estimation de la mortalité de l'albatros des Galapagos dans les pêches non surveillées	10 000	0	10 000	0	0	0	0	0	0
2010-07	Mise en place d'un programme d'observateurs au Pérou	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0
2010-08	Amélioration de la collecte de données par les programmes d'observateurs en Amérique du Sud	15 000	0	15 000	0	15 000	0	0	0	0
--	Non alloué	15 000	0	38 121	0	11 670	0	0	0	0
2.3	Amélioration de la structure du portail de données	0	0	0	0	0	0	0	5 000	5 000
2.7	Traduction des mises à jour des évaluations d'espèce	0	0	0	0	0	0	3 000	3 000	2 000
2.9	Examen de la disponibilité de données de suivi	0	0	0	0	0	0	0	5 000	0
3.1	Mise en œuvre de la stratégie d'interaction avec les ORGP	0	0	0	0	0	0	30 000	30 000	30 000
3.3	Mise à jour de l'analyse du chevauchement des aires de répartition et des pêcheries des ORGP	0	0	0	0	0	0	20 000	0	0
3.7	Mise à jour des fiches d'information - frais de traduction	0	0	0	0	0	0	1 000	2 000	2 000
3.13	Examen et mise à jour du cadre de hiérarchisation – menaces maritimes	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000

N° de réf.	Désignation	Budget 2010	Chiffres réels 2010	Budget 2011	Chiffres réels 2010	Budget 2012	2012 à ce jour	2013	2014	2015
3.16	Estimation de la mortalité de l'albatros des Galapagos dans les pêcheries non surveillées	0	0	0	0	0	0	10 000	10 000	10 000
3.18	Analyse des données sur la capture accessoire en collaboration avec des chercheurs japonais (financement extérieur possible)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.19	Analyse des données sur la capture accessoire provenant d'autres pays de pêche, si disponibles	0	0	0	0	0	0	0	25 000	25 000
3.2	Identification des points chauds pour la gestion temporelle et spatiale (2012?)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.21	Formulation de recommandations concernant des analyses valables de données sur la capture accessoire	0	0	0	0	0	0	0	10 000	10 000
5.1	Identification et hiérarchisation des mesures de conservation par espèce/Partie	0	0	0	0	0	0	10 000	0	0
TOTAL AFFECTATION N° 4: PROGRAMME DE CONSERVATION		106 000	106 000	95 621	95 621	79 670	79 670	74 000	90 000	94 000
TOTAL BUDGET DE L'ACCORD		639 431	624 002	659 014	573 315	679 154	472 816	700 233	734 770	744 140

[1] Les fonds relevant de ces deux postes budgétaires peuvent être alloués au soutien de la participation d'experts possédant les qualifications requises aux sessions de la RdP et aux réunions du CC et de ses GT, lorsque cette participation aiderait à réaliser les objectifs de l'Accord. Les participants admissibles peuvent être soit des délégués soit des observateurs. Ces experts doivent soit être nommés par une Partie, la RdP ou le CC, et invités par le Secrétariat. La priorité sera accordée aux experts de pays en développement.

ANNEXE 2. PRINCIPES BUDGÉTAIRES ADOPTÉS LORS DE RDP3

Les principes budgétaires suivants ont été adoptés par RdP3 pour être appliqués dans la préparation du budget de l'Accord pour 2010 - 2012, et comme guide pour les futurs budgets.

A. Principes existants

- 1. Les décisions relatives au budget sont adoptées par voie de consensus par la Réunion des Parties, en tenant compte des ressources variées des différentes Parties, conformément à l'article VII(2)(a).*
- 2. S'il n'est pas possible de parvenir à un consensus, le budget précédemment adopté continue d'être applicable, conformément à l'article VII(2)(b).*
- 3. Les contributions reçues pendant une période intersessions à la suite de l'adhésion d'une nouvelle Partie à l'Accord sont utilisées pour augmenter le budget plutôt que pour réduire le montant des contributions actuellement versées par les Parties existantes, conformément à la règle financière 5.4.*
- 4. Le budget comporte des dispositions qui cherchent à encourager la participation des Parties aux réunions du Comité consultatif et aux sessions de la Réunion des Parties. Une aide est fournie en tenant compte des ressources différentes des différentes Parties.*
- 5. Des dispositions sont prises dans le budget pour financer les travaux du Comité consultatif.*

B. Nouveaux principes

- 1. Le budget global et les contributions des Parties doivent réaliser une croissance réelle d'au moins 0%, mais plus élevée de préférence, tout en évitant les fluctuations excessives pour les différentes Parties.*
- 2. Aux fins de l'établissement du budget, une seule session ordinaire de la Réunion des Parties ou une seule réunion du Comité consultatif est financée au cours d'un exercice financier.*